

Règlement du concours (4/01/2017)

ARTICLE 1

Ce concours est organisé par Delcampe International SPRL (ci-après Delcampe) et se déroule du lundi 09/01/2017 08h00 (GMT+1) au mardi 31/01/2017 23h59 (GMT+1). Ce concours est gratuit et ne comporte aucune obligation d'achat.

ARTICLE 2

Ce règlement fixe les conditions générales en vigueur pour le concours.

ARTICLE 3

Ce concours est ouvert à tous les membres de Delcampe, à l'exclusion de toute personne travaillant pour le compte de Delcampe, ainsi que toute personne qui aurait participé à l'élaboration des concours. Sont également exclus du droit de participer au concours les membres, au premier degré, de la famille des personnes visées plus haut, ainsi que les personnes vivant sous le même toit. Seules les participations individuelles seront prises en compte, les participations organisées et/ou collectives seront considérées comme abus et auront comme suite l'exclusion de ces participations. Les participants n'ayant pas encore atteint 18 ans (ou la majorité dans leur pays de résidence) doivent avoir l'accord de leurs parents ou de leur tuteur légal pour participer au concours.

ARTICLE 4

Delcampe peut à tout moment exclure une personne à la participation du concours organisé suite à une infraction à une des conditions de participation, en cas d'abus, de tromperie ou de participation perfide au concours.

ARTICLE 5

La participation ne peut se faire que sur Internet et de la manière suivante en cliquant sur le lien joint à l'email qu'il aura reçu, lien qui le mène au formulaire de participation. Il lui est demandé de répondre à une ou plusieurs questions. Chaque individu a le droit de participer une seule fois. L'identification du participant se fait sur base de son adresse email. Toute adresse erronée ou incomplète sera considérée comme non valable.

ARTICLE 6

Delcampe ne pourra être tenu pour responsable si, en cas de force majeure, certaines modalités de ce concours devaient être modifiées.

ARTICLE 7

Le prix est le remboursement des achats effectués par le gagnant sur Delcampe entre le 01/01/2017 0h01 (GMT+1) et le 31/01/2017 23h59 (GMT+1) à concurrence d'un montant maximum de 100€. Le montant correspondant aux achats effectués sera crédité sur le compte PayPal ou Skrill du gagnant dans les 15 jours suivant la fin du concours, après remise de la facture et de la preuve de paiement par les gagnants. Delcampe désignera cinq gagnants sur base de l'article 8. Les cinq gagnants seront contactés et annoncés à l'occasion de la première newsletter du mois de février.

ARTICLE 8

Les cinq gagnants seront désignés parmi les personnes ayant répondu correctement à toutes les questions du concours et dont la réponse à la question subsidiaire sera la plus proche de la réponse exacte. En l'absence de réponse correcte à la question subsidiaire, le chiffre le plus proche supérieur à la réponse exacte primera sur le chiffre le plus proche inférieur à celle-ci. En cas d'ex aequo à la question subsidiaire, le gagnant sera déterminé en fonction du moment de sa participation. Le premier qui aura envoyé son formulaire sera le gagnant. Les réponses se donneront à l'aide de cases à cliquer, sauf pour la question subsidiaire. L'enregistrement électronique des réponses fera foi pour l'attribution du prix. Le gagnant sera personnellement informé par email à l'adresse mentionnée dans les 3 jours ouvrables suivant la fin du concours.

ARTICLE 9

Les organisateurs de ce concours se réservent le droit de modifier celui-ci ou son déroulement si des circonstances imprévisibles ou indépendantes de leur volonté le justifiaient. Ils ne sauraient être tenus responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le concours devait être interrompu, reporté ou annulé.

ARTICLE 10

Delcampe se réserve le droit de publier le nom et le pseudonyme du gagnant ainsi que son lieu de résidence (pays et ville) à des fins publicitaires.

ARTICLE 11

En cas de force majeure, si des cas non prévus survenaient ou en cas de contestation, Delcampe pourra prendre toutes décisions nécessaires de nature à assurer le bon déroulement du concours. Les décisions seront souveraines et sans appel.

ARTICLE 12

Les participants qui souhaitent une copie dudit règlement peuvent l'imprimer directement via le lien sur le formulaire du concours où il sera consultable à tout moment.

ARTICLE 13

Les données ne seront en aucun cas transmises à des sociétés tierces, sans l'accord explicite du participant.

ARTICLE 14

Tous les frais de participation au concours (connexion Internet,...) sont entièrement à la charge du participant. En aucun cas, le participant ne pourra réclamer les frais de participation à l'organisateur.

ARTICLE 15

Delcampe ne peut être tenu pour responsable de problèmes techniques du site et/ou du système mail. De même, il ne peut être tenu pour responsable de l'éventuelle incompatibilité entre les technologies utilisées pour le concours et la configuration hardware et/ou software que le participant utilise.

ARTICLE 17

La participation au concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement et aucune contestation ne sera prise en considération. Toute plainte relative au concours doit être envoyée par écrit dans les 7 jours ouvrables (cachet de la poste faisant foi) qui suivent la fin de celui-ci, au siège de Delcampe (25, rue de la Filature, 1480 Tubize, Belgique). En aucun cas, les plaintes ne pourront être traitées oralement ou par téléphone. Les plaintes émises hors délai et/ou non formulées par écrit ne seront pas traitées.

ARTICLE 18

Le présent règlement est soumis à la loi belge et tout litige relèvera des compétences des tribunaux de Mons.